

13 JUILLET 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue le mardi 13 juillet 2021.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h01.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Alain Lestage, au poste no 2
Madame Marie-Ève Boutin au poste no 3
Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5

Étaient absents les membres du conseil suivants :

Monsieur Richard Lestage, au poste no 1
Monsieur Alexandre Brault au poste no 4
Monsieur François Ledoux, au poste no 6

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-07-181– Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Ève Boutin, appuyé par monsieur Marc Lamarre et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

☞ ADOPTÉE ☞

☞ ☞ ☞ ☞

ORDRE DU JOUR

3 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2021
- 3.3 Adoption de la procédure pour le traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat
- 3.4 Dépôt du projet de règlement numéro 189-2021 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2004-189 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses
- 3.5 Adoption du second projet de règlement numéro 1204-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018 sur les usages résidentiels autorisés dans la zone H-03
- 3.6 Adoption du règlement numéro 1205-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018 sur les usages publics et institutionnels autorisés dans la zone P-01
- 3.7 Adoption du règlement numéro 369-2021-1 modifiant le règlement numéro 369-2018 sur le plan d'urbanisme et les dispositions relatives aux projets particuliers
- 3.8 Adoption du règlement numéro 5001-2021 modifiant le règlement numéro 5000-2019 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 3.9 Adoption du règlement numéro 388-2021 abrogeant et remplaçant le règlement 2014-312 sur l'utilisation de l'eau potable

13 JUILLET 2021

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Embauche de Patricia Desrosiers au poste de préposée au registre municipal (Subvention Emploi d'été Canada)
- 4.2 Embauche de Michaël Fortin au poste de technicien aux loisirs pour un contrat estival à temps partiel
- 4.3 Embauche de monsieur Raynald Thibault au poste de Directeur des travaux publics
- 4.4 Octroi du contrat pour un service d'archivage et de classement des documents municipaux à HB Archivistes au coût de 9,000\$ + taxes
- 4.5 Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil en respect de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)
- 4.6 Désignation de pouvoir au service de l'urbanisme dans l'application et la délivrance de constats
- 4.7 Autorisation à la directrice générale pour l'octroi d'un mandat de communications stratégique

5 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 5.1 Adoption des comptes à payer
- 5.2 Révision des taux de rémunération du personnel électoral
- 5.3 Réception de la subvention du Programme d'aide à la voirie
- 5.4 Dépôt d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)
- 5.5 Dépôt du rapport financier 2020
- 5.6 Dépôt et acceptation des recommandations par l'auditeur indépendant de l'exercice financier 2020
- 5.7 Nomination de la firme d'audit pour l'année 2021

6 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

7 INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

8 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Lancement de l'appel d'offres pour le contrat de déneigement pour les saisons 2021 à 2024 avec une année optionnelle sur SEAO
- 10.2 Reconduction de l'année optionnelle au contrat de déneigement des stationnements municipaux, des patinoires et des chemins d'accès aux infrastructures municipales avec l'entreprise Déneigement Alden
- 10.3 Mandat donné à la firme Shellex pour un contrat de vérification des travaux réalisés au projet Landry au coût de 3,500.00\$

11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 11.1 Demande de dérogation mineure 2021-70010
- 11.2 Demande de PIIA 2021-70011

12 HYGIÈNE DU MILIEU

- 12.1 Lancement de l'appel d'offres pour la construction et la mise en service d'un puits de production P-2 sur SEAO
- 12.2 Formation d'un comité de sélection pour l'analyse des offres de service pour la construction et la mise en service du puits de production
- 12.3 Demande d'offre de services pour la gestion des matières résiduelles et le service d'écocentre à Compo-Haut-Richelieu

13 JUILLET 2021

- 13 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 14 BIBLIOTHÈQUE**
- 15 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES**
- 16 VARIA**
- 17 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18 PROCHAINE RENCONTRE (24 août 2021)**
- 19 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

☞ ☞ ☞ ☞

13 JUILLET 2021

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021

Résolution 2021-07-182 – Adoptant le procès-verbal du 8 juin 2021

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juin 2021, il est proposé par monsieur Marc Lamarre, appuyé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 08-06-2021 tel que présenté et rédigé.

∞ ADOPTÉE ∞

- 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2021

Résolution 2021-07-183 – Adoptant le procès-verbal du 22 juin 2021

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 juin 2021, il est proposé par monsieur Alain Lestage, appuyé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22-06-2021 tel que présenté et rédigé.

∞ ADOPTÉE ∞

- 3.3. Adoption de la procédure pour le traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

Résolution 2021-07-184 – Adoptant la procédure pour le traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le «CM»), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, que la présente procédure soit adoptée telle que présentée en pièce justificative de la séance.

∞ ADOPTÉE ∞

- 3.4. Dépôt du projet de règlement numéro 189-2021 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2004-189 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses

Résolution 2021-07-185 – Autorisant le dépôt du projet de règlement numéro 189-2021 abrogeant et remplaçant le règlement

13 JUILLET 2021

numéro 2004-189 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses

ATTENDU QUE l'article 961.1 du Code municipal du Québec (CM) accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter, d'amender ou d'abroger des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité;

ATTENDU QUE ces règlements doivent contenir les informations relatives au champ de compétence auquel s'applique la délégation, les montants dont les fonctionnaires ou l'employé peuvent autoriser la dépense et les autres conditions auxquelles est faite la délégation (article 961.1, 2e alinéa);

ATTENDU QUE le règlement sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses a été adopté en 2004, amendé en 2011 et qu'il comporte de nombreuses dispositions devant faire l'objet d'une révision;

ATTENDU QU'avis de motion a été déposé et adopté à la séance ordinaire du conseil du 8 juin 2021;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver le dépôt du projet de règlement numéro 189-2021 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2004-189 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, tel que présenté en pièce justificative de la séance.

∞ ADOPTÉE ∞

3.5. Adoption du second projet de règlement numéro 1204-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018 sur les usages résidentiels autorisés dans la zone H-03

Résolution 2021-07-186 – Adoptant le second projet de règlement numéro 1204-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018 sur les usages résidentiels autorisés dans la zone H-03

CONSIDÉRANT le règlement de zonage numéro 1200-2018 entré en vigueur le 29 août 2018 et visant à gérer les usages et l'aménagement du territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone H-03;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'en raison du contexte de pandémie et de l'arrêté ministériel applicable, le Conseil a tenu une procédure de commentaires écrits afin d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de participation référendaire de la part des personnes habiles à voter;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le second projet de règlement numéro 1204-2021 amendant le règlement de zonage numéro 1200-

13 JUILLET 2021

2018 (usages résidentiels autorisés dans la zone H-03), tel que présenté en pièce justificative de la séance.

ADOPTÉE

3.6. Adoption du règlement numéro 1205-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018 sur les usages publics et institutionnels autorisés dans la zone P-01

Résolution 2021-07-187 – Adoptant le règlement numéro 1205-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018 sur les usages publics et institutionnels autorisés dans la zone P-01

CONSIDÉRANT le règlement de zonage numéro 1200-2018 entré en vigueur le 29 août 2018 et visant à gérer les usages et l'aménagement du territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser l'omission commise lors de la refonte des règlements d'urbanisme effectuée en 2018 et qui a eu pour effet de rendre dérogatoire l'usage de l'établissement d'enseignement élémentaire situé sur la rue Renaud, au sein de la zone P-01;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'en raison du contexte de pandémie et du décret ministériel applicable, le Conseil a tenu une procédure de commentaires écrits afin d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire du fait que la disposition concerne un équipement collectif de propriété publique et relatif au secteur de l'éducation;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le règlement numéro 1205-2021 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (usages publics et institutionnels autorisés dans la zone P-01), tel que présenté en pièce justificative de la séance.

ADOPTÉE

3.7. Adoption du règlement numéro 369-2021-1 modifiant le règlement numéro 369-2018 sur le plan d'urbanisme et les dispositions relatives aux projets particuliers

Résolution 2021-07-188 – Adoptant le règlement numéro 369-2021-1 modifiant le règlement numéro 369-2018 sur le plan d'urbanisme et les dispositions relatives aux projets particuliers

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté un plan d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire via le règlement numéro 369-2018 entré en vigueur le 29 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 369-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'intégrer au plan d'urbanisme des dispositions relatives à certaines situations susceptibles de faire l'objet

13 JUILLET 2021

d'un projet particulier de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance spéciale du 22 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'en raison du contexte de pandémie et du décret ministériel applicable, le Conseil a tenu une procédure de commentaires écrits afin de recueillir les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions concernées n'ont pas à faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le règlement numéro 369-2021-1 amendant le règlement numéro 369-2018 sur le plan d'urbanisme (Dispositions relatives à des projets particuliers), tel que présenté en pièce justificative de la séance.

∞ ADOPTÉE ∞

3.8. Adoption du règlement numéro 5001-2021 modifiant le règlement numéro 5000-2019 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Résolution 2021-07-189 – Adoptant le règlement numéro 5001-2021 modifiant le règlement numéro 5000-2019 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté le règlement numéro 5000-2019 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et qui est entré en vigueur le 29 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender ce règlement afin d'assurer la concordance avec des modifications apportées au plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les modifications devant être apportées au règlement sur les PPCMOI concernent son administration, les zones et catégories de projets admissibles ainsi que les objectifs et critères d'évaluation des projets;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance spéciale du 22 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'en raison du contexte de pandémie et du décret ministériel applicable, le Conseil a tenu une procédure de commentaires écrits afin de recueillir les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions concernées n'ont pas à faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le règlement numéro 5001-2021 amendant le règlement numéro 5000-2019 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

13 JUILLET 2021

(dispositions administratives, projets admissibles et critères d'évaluation), tel que présenté en pièce justificative de la séance.

☞ ADOPTÉE ☞

3.9. Adoption du règlement numéro 388-2021 abrogeant et remplaçant le règlement 2014-312 sur l'utilisation de l'eau potable

Résolution 2021-07-190 – Adoptant le règlement numéro 388-2021 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2014-312 sur l'utilisation de l'eau potable

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire actualiser son Règlement sur l'utilisation de l'eau potable pour respecter les capacités de son réseau d'aqueduc et permettre l'arrosage sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné avec dépôt du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du 6 juillet 2021;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le projet de règlement numéro 388-2021 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2014-312 relatif à l'utilisation de l'eau potable et ses amendements, tel que présenté en pièce justificative de la séance.

☞ ADOPTÉE ☞

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. Embauche de Patricia Desrosiers au poste de préposée au registre municipal (Subvention Emploi d'été Canada)

Résolution 2021-07-191 - Autorisant l'embauche de Patricia Desrosiers au poste de préposé au registre municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une subvention avec Emploi d'été Canada pour l'embauche d'un préposé au registre municipal des installations septiques;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT QUE la candidate présente un profil intéressant pour répondre aux exigences du poste ainsi qu'à d'autres fonctions pertinentes pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la candidate répond aux exigences de la subvention d'Emploi d'été Canada;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser l'embauche de Patricia Desrosiers au poste saisonnier de préposée au registre municipal au salaire de 18.00\$ de l'heure.

☞ ADOPTÉE ☞

4.2. Embauche de Michaël Fortin au poste de technicien aux loisirs pour un contrat estival à temps partiel

Résolution 2021-07-192 - Autorisant l'embauche pour un poste temporaire saisonnier de Michaël Fortin au poste de technicien en loisirs

CONSIDÉRANT QUE la technicienne aux loisirs est présentement en congé de maternité jusqu'au mois de septembre;

13 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité en matière de gestion des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité voisine de Saint-Édouard a récemment embauché un technicien en loisirs pour un poste à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE cet employé souhaite combler son temps partiel en offrant des heures dans une municipalité voisine;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Municipalité de Saint-Édouard, favorable à l'embauche contractuelle de leur employé;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'embaucher Michaël Fortin au poste de technicien au loisir à temps partiel à raison de 12 heures par semaine au tarif prévu à la convention collective de 22,25\$ de l'heure pour un contrat de 13 semaines avec possibilité de prolongation.

✎ ADOPTÉE ✎

4.3. Embauche de monsieur Raynald Thibault au poste de Directeur des travaux publics

Résolution 2021-07-193 - Autorisant l'embauche de monsieur Raynald Thibault au poste de directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'embauche d'une personne à la direction des travaux publics;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues passées par le comité de ressources humaines;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

DE procéder à l'embauche de monsieur Raynald Thibault au poste permanent de directeur des travaux publics;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, suite à l'acceptation mutuelle, le contrat de travail négocié avec M Raynald Thibault.

✎ ADOPTÉE ✎

4.4. Octroi du contrat pour un service d'archivage et de classement des documents municipaux

Résolution 2021-07-194 – Autorisant l'octroi du contrat de services professionnels pour la gestion documentaire et l'archivage des dossiers de la Municipalité à l'entreprise HB Archivistes au coût de 9,000.00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE les Lois sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels obligent les municipalités et les villes à :

- Donner accès aux documents à toute personne qui en fait la demande (chapitre II, art 9);
- Classer ses documents de manière à en permettre le repérage (chapitre II, art 10).

13 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas en mesure de remplir ces obligations sans l'intervention d'une ressource externe spécialisée dans l'archivage et l'organisation des dossiers;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Nom du soumissionnaire	Services offerts	Tarifs
Archives Lanaudière	Calendrier de conservation et plan de classification Inventaire et traitement des dossiers actifs Inventaire et traitement des dossiers dans la voûte Politique de gestion des documents	3,500.00\$ 3,858.75\$ 7,275.00\$ + 524,60\$ 2,100.00\$ Total de 17,258.35\$ (aucune taxe applicable)
Gestar	Calendrier de conservation et plan de classification Politique de gestion des documents Formation (gestion courriels, documents, archives, numérisation) Traitement des dossiers actifs sur place	8,330.00\$ + tx. 2,415.00\$ + tx. 3,600.00\$ + tx. Total de 16,493.16\$ avec taxes
HB Archivistes	Calendrier de conservation et plan de classification Politique de gestion des documents Traitement des dossiers actifs sur place Formation Banque d'heures pour la pérennité du service	9,000.00\$ + tx. Total de 10,347.75\$ avec taxes

CONSIDÉRANT QU'un budget avait été prévu dans l'année financière 2021 pour l'aménagement de l'hôtel de ville, lequel doit commencer par une organisation de la documentation;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'octroyer à HB Archivistes un contrat de

13 JUILLET 2021

services professionnels pour la gestion documentaire et l'archivage des dossiers de la Municipalité au coût de 9,000.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

4.5. Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil en respect de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)

Résolution 2021-07-195 – Autorisant la modification du calendrier des séances de conseil pour les séances ordinaires et les caucus des mois d'octobre et de novembre 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums (LERM) stipule que le conseil ne peut siéger dans les 30 jours précédant le jour du scrutin d'une élection générale;

CONSIDÉRANT QUE l'article 313 de la Loi sur les élections et les référendums (LERM) stipule que le conseil ne peut siéger tant que les élus n'ont pas prêté serment et que ce délai est fixé à 30 jours après le jour du scrutin.

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances de l'année 2021 avait été prévu sans tenir compte de la période électorale et des précédentes dispositions législatives;

CONSÉQUEMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de modifier les dates des séances du mois d'octobre et de novembre selon le tableau ci-dessous :

Rencontre prévue	Date actuelle	Date modifiée
Séance ordinaire	12 octobre	5 octobre
Séance ordinaire	9 novembre	23 novembre

ADOPTÉE

4.6. Désignation de pouvoir au service de l'urbanisme dans l'application et la délivrance de constats

Résolution 2021-07-196 – Visant la mise à jour des pouvoirs désignés au service de l'urbanisme dans l'application et la délivrance de constats

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

De désigner les personnes occupant les postes suivants au Service de l'urbanisme et de l'environnement :

- Coordonnateur en aménagement et inspection;
- Inspecteur municipal;

à titre de fonctionnaires désignés pour l'administration, l'application et la délivrance de constats d'infraction pour les règlements municipaux et provinciaux suivants, de même que tous leurs amendements en vigueur ou à venir :

- Règlement 1200-2018 – Zonage;
- Règlement 2200-2018 – Lotissement;

13 JUILLET 2021

- Règlement 3200-2018 – Construction;
- Règlement 4200-2018 – Permis et certificats;
- Règlement 7200-2018 – Dérogation mineure;
- Règlement 8200-2018 – PIIA;
- Règlement 2018-372 – Nuisances;
- Règlement 99-124 – Animaux
- Règlement 2014-311 – Branchement à l'égout et à l'eau potable publics, les rejets aux égouts et l'administration des réseaux;
- Règlement 2014-312 – Utilisation de l'eau potable;
- Règlement 2013-292 – Plaque d'identification de numéros civiques;
- Règlement 2013-284 – Contrôle de vidange de fosse septique;
- Règlement 2013-283 – Circulation, stationnement et sécurité publique;
- Règlement 2011-246 – Entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet;
- Règlement 2012- 271 – Paix et ordre;
- Règlement 99-143 – Canalisation de fossé;
- Règlement RM2015-331 – Animaux;
- Règlement RM2015-332 – Circulation et stationnement;
- Règlement RM2015- 333 – Colportage et vente itinérante;
- Règlement RM2015- 335 – Nuisances
- Règlement RM2015- 336 – Sécurité, paix et ordre dans les endroits publics;
- Règlement RM2015- 337 – Système d'alarme;
- **Règlement 5000-2019 sur les PPCMOI;**
- **Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r. 1);**
- **Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22);**
- **Règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2).**

QUE cette résolution remplace toute autre désignation faite précédemment par résolution qui serait inconciliable ou contraire à la présente.

ADOPTÉE

4.7. Autorisation à la directrice générale pour l'octroi d'un mandat de communications stratégique

Résolution 2021-07-197 – Autorisant la directrice générale à octroyer un mandat d'accompagnement à une firme de communication stratégique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne possède pas une ressource à l'interne pour les tâches liées aux communications et aux relations citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier d'une expertise professionnelle en communication stratégique;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à mandater une firme de communication stratégique pour un service d'accompagnement ciblé pour un maximum de 10,000\$.

ADOPTÉE

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

5.1. Adoption des comptes à payer

13 JUILLET 2021

Résolution 2021-07-198 – Adoption des comptes à payer pour le mois de juin 2021

Il est proposé par monsieur Alain Lestage, appuyé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents d'approuver les comptes à payer du mois de juin 2021.

☞ ADOPTÉE ☞

5.2. Rémunération du personnel électoral

Résolution 2021-07-199 – Autorisant l'adoption des taux de rémunération du personnel électoral pour les élections générales de novembre 2021

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q., c-E-2.2) établit le tarif des rémunérations payables lors d'élection et de référendums municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut définir le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux en autant qu'il soit au moins équivalent à celui prévu par le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (E2.2, r-2);

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de salaires ont été prévues au dans les prévisions de 2021 dans le budget d'élection;

CONSEQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter les taux de rémunération suivants :

Poste	2017	DGE 2021	SJLM 2021
Général			
Président (PE)	6,000.00\$	1,926.00\$	Taux horaire x 1.5
Secrétaire	3,000.00\$	¾ salaire du PE	¾ salaire du PE
Commission révision			
Réviseur	15.75\$/h	18.90\$/h	18.90\$/h
Scrutateur	15.75\$/h	18.90\$/h	18.90\$/h
Agent	13.50\$/h	16.20\$/h	16.20\$/h
Table de vote			
Scrutateur	14.06\$/h	16.88\$/h	16.88\$/h

13 JUILLET 2021

	Secrétaire	13.50\$/h	16.20\$/h	16.20\$/h
	PRIMO	14.06\$/h	16.88\$/h	16.88\$/h

ADOPTÉE

5.3. Programme d'aide à la voirie

Résolution 2021-07-200 – Autorisant la réception de la subvention du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 104,129\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, que la Municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

5.4. Dépôt d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)

Résolution 2021-07-201 – Autorisant le dépôt d'un projet dans le cadre du PSISRPE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur avait prévu l'aménagement d'une nouvelle patinoire permanente au parc Camille-Beaudin;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Éducation a lancé un appel de projets jusqu'au 20 août 2021 pour financer la rénovation, la mise aux normes, la construction et l'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

CONSIDÉRANT QUE l'on souhaite se prémunir de cette subvention pour financer une partie du projet;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur autorise la présentation du projet de patinoire permanente au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas

13 JUILLET 2021

accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur désigne Madame Isabelle Arcoite, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

☞ ADOPTÉE ☞

5.5. Dépôt du rapport financier 2020

Résolution 2021-07-202 – Adoptant le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'année 2020

Il est proposé par monsieur Marc Lamarre, appuyé par monsieur Alain Lestage et résolu à UNANIMEMENT par les conseillers présents, que le rapport financier 2020 de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ainsi que le rapport du vérificateur externe daté du 30 juin 2020, tel que présentés par la firme Michel Beaulieu CPA Inc. membre du Groupe Servicas soient acceptés et déposés aux archives.

☞ ADOPTÉE ☞

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, la mairesse, madame Lise Sauriol, fait la lecture des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020. La vérification des états financiers de 2020 a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada par la firme MICHEL BEAULIEU CPA Inc.

Pour 2020, les revenus de fonctionnement ont totalisé 4 418 937\$ et les charges, remboursement de la dette à long terme et autres affectations ont totalisé 3 791 701\$ dégageant ainsi un excédent de fonctionnement de 1 155 841\$. Pour ce qui est des activités d'investissement, les revenus et affectations ont totalisé 124 742\$ alors que le montant dépensé en immobilisations pour l'exercice était de 355 164\$; le déficit d'investissement ainsi constaté est de 134 400\$. Le bilan de la municipalité au 31 décembre 2020 indiquait que l'excédent de fonctionnement non affecté s'élevait à 1 042 234\$ alors que l'excédent de fonctionnement affecté et fonds réservés était de 1 101 809\$.

Le rapport financier de 2020 a été lu, discuté et approuvé lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2020. Il est entendu que l'information concernant la rémunération et les contrats de plus de 25 000 \$ sont disponibles sur le site internet.

5.6. Dépôt et acceptation des recommandations par l'auditeur indépendant de l'exercice financier 2020

Résolution 2021-07-203 - Dépôt et acceptation des recommandations de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2020

Il est proposé par madame Marie-Ève Boutin, appuyé par monsieur Marc Lamarre et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'accepter le dépôt et les recommandations de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2020.

☞ ADOPTÉE ☞

5.7. Nomination de la firme d'audit pour l'année 2021

13 JUILLET 2021

Résolution 2021-07-204 – Nominant la firme Michel Beaulieu CPA Inc. membre du Groupe Servicas pour la vérification et l'audit financier de l'exercice 2021

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de reconduire le mandat de la firme Michel Beaulieu CPA Inc. membre du Groupe Servicas pour la vérification et l'audit financier de l'exercice 2021.

∞ ADOPTÉE ∞

6. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

Aucune information à donner pour les loisirs.

Pour la friperie, vous pouvez laisser les dons en face de l'Église dans la boîte de don. Ouverte le jeudi de 14h à 17h et le vendredi de 18h30 à 21h.

Les fonds sont remis à la municipalité. Un gros merci aux bénévoles pour la surprise remise aux élèves de l'École Saint-Jacques le 22 juin dernier.

7. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

8. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h26

Question sur l'expérience du candidat sélectionné pour le poste de directeur des travaux publics.

Question sur l'octroi du contrat d'archivage, est-ce qu'il y a des heures prévues et un délai de réalisation.

Question sur les communications stratégiques, pour un dossier en particulier ou pour du général.

Fin de la période de questions : 19h32

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1. Lancement de l'appel d'offres pour le contrat de déneigement pour les saisons 2021 à 2024 avec une année optionnelle

Résolution 2021-07-205 – Autorisant le lancement de l'appel d'offres pour le contrat de déneigement pour les saisons 2021-2024 avec une année optionnelle

CONSIDÉRANT QUE le contrat de pour le déblaiement, l'enlèvement de la neige et l'épandage d'abrasifs et de sel sur les chemins, rangs, les trottoirs et les bornes-fontaines du territoire de la municipalité est venu à échéance à l'hiver 2020;

CONSIDÉRANT QU'une année optionnelle avait été prévue au précédent contrat, laquelle a été autorisée par le conseil et dûment complétée par le soumissionnaire;

13 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres a été mis à jour et entièrement revu pour les trois prochaines saisons;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à publier sur le site SEAO les documents d'appels d'offres pour le contrat de déneigement des saisons 2021-2024 avec une année optionnelle.

ADOPTÉE

10.2. Reconduction de l'année optionnelle au contrat de déneigement des stationnements municipaux, des patinoires et des chemins d'accès aux infrastructures municipales avec l'entreprise Déneigement Alden

Résolution 2021-07-206 – Octroyant à Déneigement Alden une année supplémentaire au contrat de déneigement des stationnements municipaux, des patinoires et des accès aux infrastructures municipales pour la saison 2021-2022

CONSIDÉRANT le contrat signé en septembre 2018 avec l'entrepreneur Déneigement Alden pour le service de déneigement des stationnements municipaux, des patinoires et des accès aux infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite du service rendu par l'entrepreneur dans l'exécution de son contrat;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de reconduire le contrat de déneigement en vigueur avec Déneigement Alden pour l'année optionnelle prévue pour la saison 2021-2022.

ADOPTÉE

10.3 Mandat donné à la firme Shellex pour un contrat de vérification des travaux réalisés au projet Landry

Résolution 2021-07-207 – Autorisant l'octroi d'un mandat de vérification de travaux réalisés au projet Landry à la firme Shellex au coût de 3,500.00\$

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signé entre le Promoteur et la Municipalité le 27 octobre 2020 pour la réalisation d'un projet de développement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de cette entente prévoit que : « Lorsque les Travaux sont terminés, la firme d'ingénieurs supervisant les travaux [doit être] accompagnée par un ingénieur désigné par la Municipalité [pour] inspecte[r] les travaux. »;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie destinée à réaliser l'inspection finale n'avait pas été nommée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et que la Municipalité doit répondre à ses obligations dans les plus brefs délais;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser l'octroi d'un mandat d'inspection finale à la firme Shellex au coût de 3,500.00\$ plus taxes pour le projet de développement Landry.

ADOPTÉE

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13 JUILLET 2021

11.1. Demande de dérogation mineure 2021-70010

Résolution 2021-07-208 – Approuvant la demande de dérogation mineure 2021-70010

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2021-70010 concernant le 661, route Édouard-VII, lot 2 711 562 du cadastre du Québec, et visant à permettre qu'une piscine hors-terre soit implantée à une distance de 1,5 mètre d'une fosse septique alors que l'article 4.3.1, par. 6.a) du règlement de zonage numéro 1200-2018 exige une distance minimale de 3 mètres entre une piscine hors-terre et un système de traitement autonome des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de commentaires écrits a été publié conformément à la Loi en date du 15 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'est pas susceptible de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT la sévérité de la norme concernée par rapport aux dispositions applicables pour les systèmes étanches du règlement provincial sur le traitement des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE les requérants ont fait la démonstration que l'application du règlement leur cause un préjudice sérieux;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande a fait l'objet d'une analyse et de recommandations par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 28 juin 2021;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2021-70010 concernant le 661, route Édouard-VII, lot 2 711 562 du cadastre du Québec;

☞ ADOPTÉE ☞

11.2. Demande de PIIA 2021-70011

Résolution 2021-07-209 – Autorisant la demande de PIIA 2021-70011

CONSIDÉRANT la demande de PIIA modifiée numéro 2021-70011 soumise en vue de la construction d'un centre de la petite enfance (CPE) sur une partie du lot 3 415 310 situé sur la rue Renaud;

CONSIDÉRANT QUE la proposition numéro 2 du projet modifié satisfait aux critères d'évaluation applicables au secteur du « Cœur historique » et s'harmonise avec le cadre bâti environnant au niveau du style architectural, des couleurs des matériaux de revêtement extérieur ainsi que par l'apport d'éléments de boiseries et d'ornementations;

CONSIDÉRANT QUE le PIIA soumis a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 28 juin 2021;

13 JUILLET 2021

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIEMENT par les conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande de PIIA modifiée numéro 2021-70011 relative à un projet de construction d'un centre de la petite enfance (CPE) sur une partie du lot 3 415 310 du Cadastre du Québec;

QUE le PIIA modifié soumis au niveau de la proposition numéro 2, telle que présentée en annexe B du document d'étude remis au CCU du 28 juin 2021, et telle que fournie par les requérants sous la forme du fichier PDF intitulé « 2051_CPE St-Jacques-le-Mineur_Presentation_3_2021-06-29 », fasse partie intégrante de la présente résolution d'autorisation.

∞ ADOPTÉE ∞

12. HYGIÈNE DU MILIEU

12.1. Lancement de l'appel d'offres pour la construction et la mise en service d'un puits de production P-2

Résolution 2021-07-210 – Autorisant le lancement de l'appel d'offres pour la construction et la mise en service du puits de production P-2

CONSIDÉRANT QUE la municipalité connaît un manque d'eau important en raison de l'incapacité de son puits principale (P-1) à fournir les débits minimums quotidiens aux personnes raccordées au service d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est à la recherche de professionnels pour la construction et la mise en service d'un puits de production;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de lancer l'appel d'offres public pour la construction et la mise en service du puits de production P-2.

∞ ADOPTÉE ∞

12.2. Formation d'un comité de sélection pour l'analyse des offres de service pour la construction et la mise en service du puits de production

Résolution 2021-07-211 – Autorisant la directrice générale à former un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues pour la construction et la mise en service du puits de production

ATTENDU QUE la Municipalité est à la recherche de professionnels pour la construction et la mise en service d'un puits de production;

ATTENDU QU'il y a lieu de former un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer les critères d'évaluation et de pondération sur lesquels seront jugées les offres de services reçues;

ATTENDU QU'il y a lieu de lancer un appel d'offres public afin qu'une firme soit retenue pour la réalisation de dudit contrat;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMENT par les conseillers présents :

13 JUILLET 2021

QUE la direction générale forme un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;

D'ÉTABLIR que les offres soumises soient évaluées en fonction de la grille d'évaluation présentée en pièce justificative de la séance.

ADOPTÉE

12.3. Demande d'offre de services pour la gestion des matières résiduelles à Compo-Haut-Richelieu

Résolution 2021-07-212 – Demande de réalisation d'une offre de services à Compo Haut-Richelieu pour la gestion des matières résiduelles et le service d'écocentre

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son nouveau plan d'action 2019-2024, la stratégie de valorisation des matières organiques, l'élimination desdites matières organiques dans les lieux d'élimination est à nos portes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur désire bonifier sa gestion de matières résiduelles par l'ajout d'une collecte de matière organique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu a confié à la société Compo Haut-Richelieu le mandat de la gestion des matières résiduelles sur le territoire des douze municipalités membres, incluant notamment la gestion des ordures ménagères, la collecte sélective ainsi que la collecte des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE Compo Haut-Richelieu offre également à ses membres un service d'Écocentre permanent;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre actuel de la municipalité ne répond pas à tous les besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la position géographique favorable de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur par rapport aux territoires desservit par ces derniers;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a assisté avec enthousiasme à une rencontre de présentation par Compo-Haut-Richelieu en février dernier;

CONSIDÉRANT QU'en plus du service de collecte Compo-Haut-Richelieu offre également l'accompagnement de cette gestion incluant notamment la communication, la gestion des plaintes, etc.;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMMENT par les conseillers présents, de demander deux (2) offres de services à Compo Haut-Richelieu :

1. POUR la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de son territoire incluant notamment la gestion des ordures ménagères, la collecte sélective, la collecte des matières organiques ainsi que l'accompagnement de la gestion;
2. POUR l'accès au service d'écocentre permanent réservé aux membres.

13 JUILLET 2021

∞ ADOPTÉE ∞

13. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

14. BIBLIOTHÈQUE

15. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

16. VARIA

17. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h43

Aucune question

Fin de la période de questions : 19h43

18. PROCHAINE RENCONTRE (24 août 2021)

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2021-07-213 – Adoptant la levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin, appuyé par monsieur Alain Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser que la séance soit levée à 19h43.

Lise Sauriol, mairesse

Isabelle Arcoite, secrétaire-trésorière

∞ ADOPTÉE ∞